

**COMMUNE**  
**de**  
**LINTGEN**

=====

**Art. 18 de la loi**  
**communale modifiée**  
**du 13 décembre 1988**

*« Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.*

*Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quelque soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.*

*Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou la troisième fois que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.*

*Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur. »*

Le conseil communal est prié de se réunir mercredi, le **24 avril 2024** à 17.00 heures en la salle de réunion de la maison communale de Lintgen pour délibérer sur les points suivants :

1. Rapport de la dernière séance
2. Informations
3. Acte de vente entre la Commune et la société Immobilière Kasselt S.à.r.l.
4. Acte de vente entre la Commune et la société Geoplan S.à.r.l.
5. Acte de vente entre la Commune et les époux Loew-Ganster
6. Acte de vente entre la Commune et Mme Marguerite Schroeder
7. Acte de vente entre la Commune et la société Immobilière Riverside S.A.
8. Acte de vente entre la Commune et M. Mathias Frank
9. Approbation d'un compromis entre la Commune et M. Manfred Grommes
10. Décision de principe concernant la vente de la maison sise au numéro 20 de la rue Principale à Lintgen
11. Devis concernant l'installation d'un système photovoltaïque sur la toiture du Café de la Gare
12. Devis concernant l'acquisition de défibrillateurs cardiaques
13. Devis concernant l'acquisition de mobilier scolaire
14. Contrat de bail entre la Commune et l'asbl Gutt Wunnen
15. Avenants aux contrats de bail entre la Commune et l'Office Social
16. Contrat entre la Commune et l'agriculteur Albert Molitor dans le cadre d'un projet du syndicat SICONA
17. Mise à disposition de terrains agricoles à l'agriculteur Albert Molitor
18. Avis sur l'inventaire du patrimoine architectural de la commune de Lintgen
19. Allocation d'un subside extraordinaire au FC Minerva
20. Demandes d'allocation de subsides ordinaires
21. Divers

Lintgen, le 18 avril 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins  
Le Bourgmestre, Le Secrétaire,